



## Circulaire 8941

du 06/06/2023

Évaluations externes non certificatives : calendrier 2023-2024

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 27/05/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Cette circulaire annonce les dates de passation des prochaines évaluations externes non certificatives et les modalités d'inscription pour l'épreuve en ligne
--------	---

Mots-clés	évaluation externe, sciences, français
-----------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	
<b>Ens. libre subventionné</b>	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Quentin DAVID, Administrateur général de l'Enseignement f.f.
---

### Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Delattre Sébastien	Direction général du Pilotage du système éducatif	02/451.64.29
Nadine Soeun	Direction général du Pilotage du système éducatif	02/690.81.91

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
**Direction générale du Pilotage du Système éducatif**

**Évaluations externes non  
certificatives : calendrier 2023-2024**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les prochaines évaluations externes non certificatives destinées aux élèves de 3<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> années primaires ainsi qu'aux élèves de 5<sup>e</sup> année secondaire se dérouleront **entre le 2 et le 13 octobre 2023**.

La participation des écoles est **obligatoire**.

Ces épreuves seront également, comme chaque année, à la disposition des écoles spécialisées qui en feront la demande. Une circulaire spécifique pour les inscriptions sera diffusée ultérieurement.

Ces évaluations visent à informer chaque équipe éducative sur les acquis de ses élèves et lui permettre de diagnostiquer les difficultés rencontrées. Par la suite, des pistes d'actions pédagogiques seront proposées.

Les corrections devront être clôturées **pour le vendredi 13 octobre 2023 au plus tard**.

## Enseignement fondamental

Dans l'enseignement fondamental, la planification générale des évaluations externes non certificatives a été modifiée. Plus d'informations sur les visées des nouvelles modalités ont été données *via* la [circulaire 8936 relative à la mise en œuvre du tronc commun](#).

	3 <sup>e</sup> primaire	5 <sup>e</sup> primaire
2023	Lecture (3 périodes)	Lecture (1 période) ET Sciences (2 périodes)
2024	Lecture (3 périodes) OU Mathématiques (3 périodes)	Lecture OU Mathématiques (1 période) ET Formation historique, géographique, économique et sociale (2 périodes)
2025	Lecture (3 périodes) OU Mathématiques (3 périodes)	Lecture OU Mathématiques (1 période) ET Formation manuelle, technique, technologique et numérique (2 périodes)
2026	Lecture (3 périodes) OU Mathématiques (3 périodes)	Lecture OU Mathématiques (1 période) ET Langues modernes (1 période) ET Éducation physique, Bien-être et Santé (1 période)
2027	Lecture (3 périodes) OU Mathématiques (3 périodes)	Lecture OU Mathématiques (1 période) ET Éducation à la philosophie et à la citoyenneté (1 période) ET Éducation culturelle et artistique (1 période)

Ainsi, en octobre 2023, les élèves de 3<sup>e</sup> année primaire présenteront une épreuve de lecture d'une durée totale qui n'excèdera pas 150 minutes.

Les élèves de 5<sup>e</sup> année primaire présenteront quant à eux une épreuve de lecture de 50 minutes et une épreuve de sciences de 100 minutes.

## Enseignement secondaire

En 5<sup>e</sup> secondaire, deux épreuves de sciences ont été conçues : une à destination des élèves de G/TT et une autre à destination des élèves de TQ/P. Ces épreuves se dérouleront pendant deux périodes de cours.

Comme l'année dernière, la Direction générale du Pilotage du Système éducatif propose sur base volontaire aux **écoles secondaires ordinaires et spécialisées** d'organiser la **passation des épreuves en ligne**. Du point de vue de l'équipe éducative, cette modalité de passation permet notamment de réduire le temps de correction et d'encodage des résultats, la majorité des questions étant corrigée automatiquement.

Les modalités de participation figurent ci-après.

L'Administrateur général f.f.

Quentin DAVID



## Uniquement à destination des écoles secondaires ordinaires et spécialisées

### Modalités de participation à l'épreuve en ligne pour les écoles volontaires

Pour administrer les épreuves en ligne :

1. Les écoles secondaires qui le souhaitent doivent compléter, pour le **14 juillet 2023** au plus tard, le formulaire accessible *via* le portail applicatif ou sur la page <https://www.transversal.cfwb.be/eforms/portal/file/create>;
2. Les enseignants concernés par l'évaluation doivent disposer d'un compte CERBERE et doivent pouvoir y accéder notamment pour la correction ;
3. Les écoles devront avoir envoyé à SIEL leur population scolaire concernée par la passation en ligne de l'évaluation non certificative pour le **22 septembre 2023** au plus tard ;
4. La direction devra mentionner le **nombre approximatif** de classes participantes ;
5. La direction recevra les identifiants et les mots de passe nécessaires pour que chaque élève puisse se connecter à la plateforme ;
6. Enfin, les élèves devront bénéficier d'une connexion internet pendant toute la passation de l'épreuve.

#### Remarques

La passation des épreuves en ligne a été testée l'année passée. Les retours des écoles étaient très positifs.

Cette année encore, nous ferons parvenir les épreuves en version papier également aux écoles qui choisissent la passation en ligne également les épreuves en version papier. Ainsi, si une école devait rencontrer des difficultés au niveau moment de la passation électronique, elle serait en mesure d'organiser la passation classique.

## Coordonnées de contact

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Identité	Fonction	Coordonnées
Sébastien DELATTRE	Coordinateur des évaluations externes non certificatives	02/451 64 29 <a href="mailto:sebastien.delattre@cfwb.be">sebastien.delattre@cfwb.be</a>
Nadine SOEUN	Secrétaire	02/690 81 91 <a href="mailto:nadine.soeun@cfwb.be">nadine.soeun@cfwb.be</a>